



Stiftung Auffangeinrichtung BVG  
Fondation institution supplétive LPP  
Fondazione istituto collettore LPP

# **Fondation institution supplétive LPP**

## **Rapport annuel**

**et**

## **comptes 2009**

## **Version abrégée**

5 mai 2010

## Sommaire

1	AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE.....	3
2	L'ANNÉE 2009 EN BREF .....	4
	2.1 Ensemble de la Fondation .....	4
	2.2 Branche prévoyance LPP .....	4
	2.3 Branche comptes de libre passage .....	5
	2.4 Branche assurance pour les risques des personnes au chômage .....	5
	2.5 Branche contrôle de réaffiliation .....	6
3	ASSURANCE .....	6
	3.1 Résultat .....	6
	3.2 Courbe du risque invalidité en 2009 .....	7
	3.3 Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix .....	7
	3.3.1 Prévoyance LPP .....	7
	3.3.2 Assurance pour les risques des personnes au chômage .....	8
4	PLACEMENTS DE CAPITAUX .....	8
	4.1 Rétrospective du marché .....	8
	4.2 Activités .....	8
	4.3 Organisation des placements / stratégie de placement .....	9
	4.4 Afflux de capitaux .....	11
	4.5 Performance .....	11
	4.6 Rendement .....	12
5	COMPTES ANNUELS .....	13
	5.1 Bilan de l'ensemble de la Fondation .....	13
	5.2 Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation .....	14
6	TÂCHES ET ORGANISATION .....	15
	6.1 Forme juridique et but .....	15
	6.2 Tâches .....	15
	6.3 Organisation et organigramme .....	15
	6.4 Membres du Conseil de fondation au 31.12.2009 (période du 1.1.2008 au 31.12.2011).....	16
7	ORGANES D'EXECUTION / ADRESSES .....	17

## 1 Avant-propos de la présidente

Conjointement avec le Fonds de garantie LPP, la Fondation institution supplétive LPP constitue la «clef de voûte» du deuxième pilier. Elle garantit que les prestations minimales prévues par la loi soient assurées pour tous les salariés, et assume la fonction d'organisme collecteur pour les avoirs de libre passage.

La Fondation a été fondée en 1983, à la demande de la Confédération, par les organisations faïtières des employeurs et des salariés. L'institution supplétive a commencé son activité le 1<sup>er</sup> janvier 1985. Les dix premières années, elle a mené une existence plutôt modeste. Depuis 1995, la Fondation a cependant vécu une croissance permanente et son organisation a dû être adaptée à la nouvelle situation.

La dernière étape des adaptations organisationnelles s'est déroulée au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le traitement de l'ensemble des affaires opératives a été intégré à la Fondation, si bien que désormais environ 130 collaboratrices et collaborateurs sont employés directement par cette dernière. La mise sur pied de la nouvelle organisation a sollicité neuf mois et englobé, entre autres, le recrutement de collaboratrices et de collaborateurs, la recherche et l'extension de nouveaux locaux sur quatre sites, la programmation d'un système IT entièrement nouveau pour les comptes de libre passage, le paramétrage des nouveaux systèmes pour les autres branches, la mise en place des services centraux, le report des portefeuilles d'assurés, etc.

L'intégration a été achevée avec succès durant l'année sous revue. Les buts liés au projet ont été atteints dans leur intégralité, tout en respectant le budget et les délais, et sans qu'il soit porté entrave aux affaires courantes. L'intégration a permis d'améliorer dans une mesure substantielle les possibilités d'influence de la part du Conseil de fondation et la mobilité de la Fondation lors de l'adaptation à de nouvelles réalités, mais aussi l'accès aux données des portefeuilles des assurés. De même, il est particulièrement réjouissant que les économies appréciables visées en matière de frais administratifs aient été réalisées déjà au cours de la première année d'exploitation et qu'il en ait résulté en sus, pour les comptes de libre passage, un accroissement de qualité essentiel. Globalement, les coûts de l'administration ont reculé de tout juste 44 % par rapport à l'année précédente. Après élimination des dépenses uniques de projet, les économies en termes de coûts s'élèvent à environ un tiers. Dans la branche LPP, les frais administratifs se sont même réduits de moitié par rapport à l'année précédente, si bien que les assurés peuvent escompter dès 2011 des baisses de cotisations.

L'accès direct aux portefeuilles des assurés permet des analyses afférentes approfondies ainsi qu'une meilleure compréhension de la dynamique du développement. Une première conséquence de ces nouvelles opportunités a consisté en une conception entièrement nouvelle de la politique en matière de provisions dans la perspective de la stabilité financière à long terme de la Fondation, ce qui a entraîné, pour la première fois, la constitution d'une provision pour les cas d'invalidité annoncés tardivement. Celle-ci a sollicité la Fondation avec au total quelque 160 millions de francs.

Dans le domaine des placements de capitaux, 2009 a été une bonne année pour l'institution supplétive également. Grâce à une performance de 7.3 %, la situation financière de la Fondation s'est améliorée dans une étendue substantielle. Le degré de couverture s'est globalement accru à environ 102.5 %, et ce en dépit de la politique de placement conservatrice, axée sur la sécurité, et des dépenses exceptionnelles dues à la nouvelle conception de la politique en matière de provisions.

En 2009, les conditions financières et organisationnelles ont donc été créées en vue d'un avenir prospère. Seule la réintroduction de cotisations permettant de couvrir les frais dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage, consécutivement aux rabais temporaires de cotisations, est encore en suspens, car elle requiert l'approbation du Conseil fédéral. Le Conseil de fondation est convaincu qu'à l'aide de ces mesures il atteindra son objectif stratégique: un financement solide ainsi qu'une amélioration sensible de la qualité des prestations et du rapport qualité-prix.

Colette Nova  
Présidente du Conseil de fondation

## 2 L'année 2009 en bref

### 2.1 Ensemble de la Fondation

Le nombre des titulaires de compte et assurés actifs a augmenté de 15.2 % pour atteindre 896'117 personnes, alors que celui des rentiers a baissé de 1.7 % à 6'532 personnes.

La fortune de prévoyance s'est accrue de 15.6 % pour atteindre 6 milliards de francs.

Le résultat du risque clôture sur une perte de plus de 138 millions de francs, ce qui doit être attribué en premier lieu à la constitution, effectuée pour la première fois, de provisions pour des cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR), et représente une charge spéciale unique.

Les placements de capitaux ont obtenu un rendement de 7.26 % (année précédente: -13.02 %).

Le degré de couverture s'est accru de 99.83 % à 102.42 %.

Ensemble de la Fondation	2009	2008	Ecart
Nombre de comptes / assurés actifs	896'117	778'162	15.2%
Nombre de rentes versées	6'532	6'644	-1.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	5'995'302'779.71	5'188'153'985.38	15.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	5'853'590'075.44	5'196'961'952.61	12.6%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	150'520'671.50	-783'202'829.22	-119.2%
Frais administratifs	20'712'370.75	36'900'948.13	-43.9%
Rendement sur le capital moyen investi	7.26%	-13.02%	-155.7%
Degré de couverture: effectif	102.42%	99.83%	2.6%
Degré de couverture: théorique	114.42%	115.27%	-0.7%

### 2.2 Branche prévoyance LPP

De par la correction du portefeuille dans le cadre de la migration des assurés, le nombre de ces derniers a baissé de 7.8 % pour atteindre 28'443 personnes, alors que le nombre des affiliations / entreprises (y compris affiliations sans assurés) a augmenté de 18.5 % à 22'454.

La fortune de prévoyance s'est accrue de 9.4 % pour atteindre 1'080.11 millions de francs.

Dans l'année sous revue, le résultat du risque s'est fortement détérioré par rapport à l'année précédente, ce en raison du passage à la nouvelle politique en matière de provisions. La perte devrait toutefois représenter un effet unique.

Les frais administratifs par assuré s'élèvent à quelque 403 francs.

Les placements de capitaux ont obtenu un rendement de 7.22 % (année précédente: -12.72 %).

Dans l'année sous revue, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 2.0 % (année précédente: 3.00 %).

Les comptes affichent un bénéfice de 22.7 millions de francs, lequel est attribué dans son intégralité aux réserves pour fluctuation des cours.

Le Conseil de fondation a décidé de limiter au minimum prescrit par la loi la compensation du renchérissement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur les rentes en cours. Les rentes de vieillesse n'ont pas été adaptées à l'évolution des prix. La rémunération des avoirs de vieillesse des actifs est poursuivie au niveau actuel (taux d'intérêt minimal LPP de 2.0 %).

<b>Prévoyance LPP (LPP)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart</b>
Nombre d'assurés actifs	28'443	30'851	-7.8%
Nombre de rentes versées	2'376	2'354	0.9%
Nombre d'employeurs affiliés	22'454	18'942	18.5%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	1'080'108'886.30	986'857'151.26	9.4%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'033'983'826.80	963'431'918.70	7.3%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	22'699'826.94	-98'010'343.77	-123.2%
Frais administratifs	12'418'877.65	24'884'156.98	-50.1%
Frais administratifs par assuré en CHF	402.96	749.41	-46.2%
Rendement sur le capital moyen investi	7.22%	-12.72%	-156.7%
Degré de couverture: effectif	104.46%	102.43%	2.0%
Degré de couverture: théorique	115.50%	115.50%	0.0%

## 2.3 Branche comptes de libre passage

Le nombre de comptes a augmenté de 10.6 %.

La fortune de prévoyance s'est accrue de 17.9 % pour atteindre 4.5 milliards de francs.

Les frais administratifs par compte s'élèvent à 9.60 francs.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de 7.18 % (année précédente: -12.01 %).

Conformément à la décision du Conseil de fondation, la rémunération des comptes de libre passage s'aligne sur les taux d'intérêt crédités par des banques suisses représentatives et sur les possibilités financières de la Fondation. En 2009, les intérêts suivants ont été crédités:

- 1.1.-31.03.2009 1.50 %
- 1.4.-30.06.2009 1.25 %
- 1.7.-31.12.2009 1.00 %

Cela correspond à une rémunération moyenne de 1.1875 % (année précédente: 1.8125 %).

Les comptes clôturent sur un bénéfice de 220.86 millions de francs, lequel est utilisé, d'une part, pour résorber le découvert résultant de l'année précédente (176.1 millions de francs) et, d'autre part, pour constituer la réserve pour fluctuations des cours (44.7 millions de francs). Le degré de couverture s'est accru de 95.59 % à 101.0 %.

<b>Comptes de libre passage (CLP)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de comptes	694'934	628'549	10.6%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	4'501'217'268.05	3'817'466'654.91	17.9%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	4'456'502'248.64	3'993'612'033.91	11.6%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	220'860'399.04	-537'812'911.45	-141.1%
Frais administratifs	6'672'882.20	10'303'537.85	-35.2%
Frais administratifs par compte en CHF	9.60	16.39	-41.4%
Rendement sur le capital moyen investi	7.18%	-12.01%	-159.8%
Degré de couverture: effectif	101.00%	95.59%	5.7%
Degré de couverture: théorique	113.40%	114.70%	-1.1%

## 2.4 Branche assurance pour les risques des personnes au chômage

En raison de l'accroissement du chômage par rapport à l'année précédente, le nombre des assurés a augmenté de 45.5 % à 172'740 personnes.

La fortune de prévoyance s'est accrue de 7.9 % pour atteindre 413.98 millions de francs.

Le résultat du risque s'est fortement détérioré par rapport à l'année précédente. La raison principale en est la charge unique due au passage à une nouvelle politique en matière de provisions. De plus, le résultat du risque de l'exercice en cours est aussi négatif. Une augmentation des cotisations requiert cependant une décision du Conseil fédéral.

Les frais administratifs par rente versée s'élèvent à environ 347 francs.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de 8.12 % (année précédente: -21.98 %).

Les comptes clôturent sur une perte de 93.04 millions de francs, laquelle est couverte par la dissolution des fonds disponibles et la diminution des réserves pour fluctuation des cours.

Le Conseil de fondation a décidé de limiter la compensation du renchérissement sur les rentes en cours au minimum prescrit par la loi.

Assurance pour les risques des personnes au chômage (AC)	2009	2008	Ecart
Nombre d'assurés actifs*	172'740	118'762	45.5%
Nombre de rentes versées	4'156	4'290	-3.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	413'976'625.36	383'830'179.84	7.9%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	363'104'000.00	239'918'000.00	51.3%
Excédent de revenu avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	-93'039'554.48	-147'379'574.00	-36.9%
Frais administratifs	1'441'816.90	1'438'886.75	0.2%
Frais administratifs par rente versée en CHF	346.92	335.40	3.4%
Rendement sur le capital moyen investi	8.12%	-21.98%	-137.0%
Degré de couverture: effectif	114.01%	159.98%	-28.7%
Degré de couverture: théorique	123.80%	123.80%	0.0%

\* Dans la branche AC, l'assurance des actifs fonctionne sans notification des mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

## 2.5 Branche contrôle de réaffiliation

Toutes les institutions de prévoyance ont l'obligation de déclarer à la Fondation institution supplétive les contrats d'affiliation dissouts.

Le nombre de déclarations reçues a baissé quelque peu en 2009, alors que le nombre des mises en demeure a augmenté et celui des déclarations pour affiliation forcée a stagné.

Les frais administratifs par déclaration reçue s'élèvent à environ 11.50 francs.

Evénements	2009 Nombre	2008 Nombre	Ecart
Déclarations reçues	15'630	16'903	-7.5%
Mises en demeure	1'445	1'260	14.7%
Déclarations pour affiliation forcée	721	729	-1.1%
Frais administratifs	178'794.00	274'366.55	-34.8%
Frais administratifs par déclaration reçue en CHF	11.44	16.23	-29.5%

## 3 Assurance

### 3.1 Résultat

L'année sous revue clôture sur un bénéfice de plus de 150 millions de francs.

- Grâce à la reprise des marchés financiers, le produit des intérêts s'est substantiellement amélioré par rapport à l'année précédente et présente un bénéfice de 280,49 millions de francs.
- En raison de la nouvelle politique en matière de provisions, le résultat du risque affiche une perte élevée. Alors que celle-ci se monte à quelque 20 millions de francs dans la branche LPP, un déficit de presque 120 millions de francs doit être enregistré dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage. Dans les deux branches, le motif principal se situe dans la provision, prévue pour la première fois, pour des cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR). A cause des rabais de cotisations substantiels accordés au cours des années passées et des particularités de l'effectif des assurés, le résultat du risque proprement dit (résultat du risque sans prise en considération de la modification des provisions) dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage est également négatif; en d'autres termes, le total de tous les sinistres est supérieur aux cotisations de risque reçues.
- Comme il avait été escompté, le résultat des frais s'est amélioré dans une large mesure et affiche, pour la première fois dans l'histoire de la Fondation, un bénéfice de 5.7 millions de

francs. Par conséquent, il a été possible de renoncer, dans la branche prévoyance LPP, à une couverture du déficit du Fonds de garantie.

Composition du résultat de l'ensemble de la Fondation	2009 CHF	2008 CHF	Ecart
<b>Résultat des intérêts</b>	<b>280'489'004.13</b>	<b>-772'854'965.26</b>	-136.3%
Résultat net des placements de la fortune	382'886'651.03	-676'108'444.51	-156.6%
Rémunération du capital épargne	-62'140'646.90	-86'373'520.75	-28.1%
Rémunération des réserves mathématiques	-12'633'000.00	-12'451'000.00	1.5%
Intérêt perdu/gagné*	-27'624'000.00	2'078'000.00	-----
<b>Résultat du risque</b>	<b>-138'205'800.89</b>	<b>-11'433'754.55</b>	-----
Cotisations de risque (y compris contributions au renchérissement)	47'497'219.05	50'135'438.65	-5.3%
Indemnité Fonds de garantie art. 12	0.00	4'031'373.45	-100.0%
Montants des sinistres**	-185'703'019.94	-65'600'566.65	183.1%
<b>Résultat des frais</b>	<b>5'763'466.29</b>	<b>-4'703'680.80</b>	<b>-222.5%</b>
Contributions aux frais de gestion	22'937'622.80	24'425'869.80	-6.1%
Produit de prestations fournies	3'538'214.24	5'789'219.70	-38.9%
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	0.00	1'982'177.83	-100.0%
Frais administratifs	-20'712'370.75	-36'900'948.13	-43.9%
<b>Résultat actuariel intermédiaire</b>	<b>148'046'669.53</b>	<b>-788'992'400.61</b>	<b>-118.8%</b>
<b>Résultat de diverses recettes et dépenses</b>	<b>2'483'902.36</b>	<b>5'789'571.39</b>	<b>-57.1%</b>
<b>Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</b>	<b>150'520'671.50</b>	<b>-783'202'829.22</b>	<b>-119.2%</b>

\* contient une dépense unique de 22.172 millions de francs pour protection du capital CLP

\*\* contient des dépenses uniques de 159.010 millions de francs pour la constitution de la provision IBNR

### 3.2 Courbe du risque invalidité en 2009

Globalement, le nombre des cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité et versements en capital) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'année sous revue a reculé de tout juste un tiers (année précédente: +36.0 %). Ce chiffre doit être fortement relativisé, car les cas d'invalidité en suspens ont doublé en même temps. Partant, on ne peut pas encore parler, à l'heure actuelle, d'un renversement de tendance dans la courbe des sinistres.

Nouveaux cas d'invalidité	2009 Nombre	2008 Nombre	Ecart
Prévoyance LPP	73	245	-70.2%
Assurance pour les risques des personnes au chômage	213	571	-62.7%
<b>Total</b>	<b>286</b>	<b>816</b>	<b>-65.0%</b>

Tant dans la branche prévoyance LPP que dans celle de l'assurance pour les risques des personnes au chômage, il apparaît que l'intervalle entre la naissance du droit à la prestation (année de la naissance du droit) et le premier versement de la prestation (2009) peut être supérieur à dix ans. Après que ce phénomène a été observé chaque année depuis le début de l'autonomie (2004/2005) et que notamment l'assurance pour les risques des personnes au chômage repose sur un effectif marqué par de fortes fluctuations, le Conseil de fondation s'est vu contraint de constituer une provision pour les cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR).

### 3.3 Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

#### 3.3.1 Prévoyance LPP

Les rentes de survivants et d'invalidité ont été adaptées au renchérissement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 selon les prescriptions légales, c'est-à-dire sur la base des rentes minimales prescrites par la loi. Il n'y a pas eu de compensation avec d'éventuelles parts surobligatoires de la rente. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont donc adaptées comme suit:

Année du début de la rente	Dernière adaptation	Adaptation au 1.1.2010
1985 – 2005	01.01.2009	-----
2006	-----	2.70%
2007 – 2009	-----	0.00%

Il a été renoncé à l'adaptation des rentes de vieillesse et de risque après l'âge de la retraite pour les raisons suivantes:

- Le degré de couverture théorique n'est pas atteint.
- Les perspectives incertaines des marchés de capitaux exigent la plus grande réserve.
- Les rentes reposent sur une rémunération de 3,5 %, alors que les avoirs de vieillesse des actifs sont rémunérés en 2009 et en 2010 au taux d'intérêt minimal LPP de 2.0 %.

### 3.3.2 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les rentes de survivants et d'invalidité ont été adaptées au renchérissement conformément aux prescriptions légales, selon les mêmes critères que dans la branche prévoyance LPP.

Dans la branche assurance pour les risques des personnes au chômage, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge de la retraite.

## 4 Placements de capitaux

### 4.1 Rétrospective du marché

La crise financière et économique qui a débuté en été 2007 s'est poursuivie au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2009. En conséquence, l'insécurité est restée à un niveau élevé, ce qui s'est manifesté dans la volatilité record des prix et des cours de toutes les classes de placements. Fin mars, les programmes étatiques de soutien et de sauvetage ont commencé à déployer de l'efficacité. Une forte reprise s'est engagée dans pratiquement toutes les catégories de placements, laquelle a perduré jusqu'à la fin de l'année. Ce sont en particulier les titres qui, auparavant, avaient connu la dépréciation la plus forte – notamment les actions et les emprunts d'entreprises de la branche financière, les Corporate Bonds (emprunts d'entreprises) et les actions immobilières (REITS, Real Estate Investment Trusts) – qui ont connu un redressement vigoureux. En raison des intérêts poursuivant leur recul, les obligations en francs suisses ont cependant aussi réalisé un rendement réjouissant sur l'année.

### 4.2 Activités

Devant l'arrière-plan de la persistance de la crise et du recul des degrés de couverture des branches, la mise sur pied de nouveaux placements alternatifs (Hedge Funds, matières premières) ainsi que le rétablissement de la part d'actions ont été temporairement reportés. En avril, les Hedge Funds résiliés du domaine Global Macro de Tremont ont été relayés par un investissement dans LGT Crown Centaur; en outre, un investissement a été effectué dans un Directional Equity Fund of Hedge Funds (ABS). En avril également, le premier investissement, longtemps reporté, dans des matières premières a été mis en œuvre au moyen d'un Swap sur UBS CMCI. Ultérieurement, ce moment s'est révélé favorable. Sur la base de la forte reprise des indicateurs économiques et des degrés de couverture, la part d'actions a été accrue par deux fois en juin, d'un point respectivement, sur une part totale d'environ 14 %. Compte tenu des études Asset-Liability en suspens (études ALM) ainsi que des stratégies plus conservatrices qui s'esquissaient à l'horizon, il a été renoncé à étendre la part d'actions. La garantie des devises a été successivement rapprochée de la part neutre en termes de stratégie.

L'activité principale au plan des placements de capitaux des organes de l'institution supplétive s'est cependant focalisée sur l'établissement et l'examen des études ALM et des nouvelles stratégies de placement qui en découlent, ainsi que de la réorganisation des placements de capitaux dans leur globalité. Ainsi, par exemple, un concept de Global Custody assorti d'une solu-



tion de fonds Private Label a été mis sur pied et adopté, tandis que des mandats d'obligations gérés avec des résultats insatisfaisants ont été réorganisés et soumis à un appel d'offres.

### **4.3 Organisation des placements / stratégie de placement**

L'Institution supplétive a sollicité auprès de l'entreprise PPCmetrics SA des études ALM pour les trois branches CLP, LPP et AC. La crise sur les marchés de capitaux et le recul prononcé des degrés de couverture ont soulevé à nouveau, auprès de l'Institution supplétive également, la question de la tolérance aux risques et de la capacité d'assainissement. Notamment dans la branche CLP, dans laquelle une garantie du capital est accordée aux destinataires, la capacité d'assainissement est limitée à une rémunération minimale des capitaux épargne. Considérant la structure actuelle des intérêts très bas, les possibilités d'assainissement sont dès lors extrêmement restreintes; une stratégie de placement excluant un découvert avec une très grande probabilité est donc indiquée. Il s'y ajoute que l'intérêt versé sur les avoirs de libre passage peut être adapté tous les trois mois. Ces circonstances ont incité le Conseil de fondation à décider, pour les comptes de libre passage, une stratégie de placement dynamique. Elle a été implémentée au 1<sup>er</sup> octobre 2009 et dépend du degré de couverture. Plus le degré de couverture baisse, plus la réduction des catégories de placements comportant des risques élevés, telles que les actions et les matières premières, sera conséquente afin de prévenir un découvert majeur. Si le degré de couverture augmente, ces catégories sont étendues jusqu'à un certain niveau. L'objectif de cette stratégie consiste à pouvoir accorder aux destinataires, à moyen et à long terme, une rémunération attrayante de leurs capitaux épargne avec, en même temps, une protection si possible élevée du capital.

Les stratégies de placement pour les branches LPP et AC ont été adoptées par le Conseil de fondation vers la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2009 et implémentées au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Par analogie à la branche CLP, une stratégie dynamique a été choisie pour la branche AC. Dans ce domaine, la capacité d'assainissement est limitée parce que la fixation du taux de cotisation ne relève pas de la compétence du Conseil de fondation, mais de celle de la Confédération, et que par conséquent les cotisations ne peuvent pas être adaptées sans autres aux nouvelles conditions. Là aussi, la stratégie doit si possible éviter un découvert et néanmoins pouvoir réaliser un rendement attrayant à moyen et à long terme. Des stratégies de placement dynamiques offrent sans doute une certaine protection contre des pertes élevées sur les marchés de capitaux, mais à la charge des rendements à long terme, car les adaptations à l'évolution du marché sont typiquement à la traîne.

Pour la branche LPP, le choix s'est porté sur une stratégie statique classique comme elle usuelle auprès des caisses de pensions suisses. Cela est possible parce que la capacité d'assainissement y est donnée dans une mesure plus étendue que dans les deux autres branches. En cas de découvert, l'Institution supplétive peut décider et implémenter des opportunités d'assainissement dans le cadre habituel.

Le tableau ci-après montre les stratégies de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour les branches LPP et AC, la stratégie de placement était en vigueur pour toute l'année 2009, mais non pour la branche CLP.

<b>Stratégie de placement 2008/2009</b>	<b>Total</b>	<b>LPP</b>	<b>CLP*</b>	<b>AC</b>
Liquidités	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Obligations francs suisses	29.2%	30.0%	30.0%	21.0%
Obligations devises	17.2%	18.0%	18.0%	10.0%
Emprunts convertibles suisses	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Actions suisses	8.2%	8.0%	8.0%	10.0%
Actions étrangères	21.4%	20.0%	20.0%	35.0%
Matières premières	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%
Hedge Funds	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%
Valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	12.0%	12.0%	12.0%

\* Cette stratégie de placement était en vigueur jusqu'au 30.9.2009; la stratégie de placement 2010 était applicable dès le 1.10.2009 (voir tableau suivant)

La stratégie ci-dessus était applicable à la branche CLP jusqu'à fin septembre 2009. La stratégie de placement dynamique a été mise en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Vu que le degré de couverture estimé fin septembre était tout juste inférieur à 100 % et a ensuite dépassé cette marque au cours du mois d'octobre, une stratégie plus conservatrice que pour les mois de novembre et de décembre a été appliquée pour le mois d'octobre, si bien que les stratégies suivantes étaient en vigueur au cours de l'année:

<b>Stratégie de placement CLP 2009</b>	<b>1.1. – 30.9.2009</b>	<b>1.10. – 31.10.2009</b>	<b>1.11. – 31.12.2009</b>
Liquidités*	2.0%	25.0%	25.0%
Obligations francs suisses	30.0%	32.0%	29.0%
Obligations devises	18.0%	17.0%	16.5%
Emprunts convertibles suisses	0.0%	0.0%	0.0%
Actions suisses	8.0%	3.0%	4.0%
Actions étrangères (y compris marchés émergents)	20.0%	10.0%	11.5%
Matières premières	5.0%	1.0%	2.0%
Hedge Funds	5.0%	3.0%	3.0%
Valeurs immobil./hypothèques (Suisse et monde)	12.0%	9.0%	9.0%

\* y compris placements sur le marché monétaire

Au 1.1.2010, le Conseil de fondation a décidé les stratégies de placement selon le tableau ci-après; il y a lieu d'observer, à cet égard, que la stratégie pour les branches CLP et AC sont dynamiques, donc tributaires du degré de couverture.

<b>Stratégie de placement 2010</b>	<b>Total</b>	<b>LPP</b>	<b>CLP*</b>	<b>AC*</b>
Liquidités**	21.3%	1.0%	25.0%	23.0%
Obligations suisses	31.3%	45.0%	29.0%	28.5%
Obligations monde (hedged)	17.2%	21.5%	16.5%	16.0%
Emprunts convertibles suisses	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Actions suisses	4.2%	5.0%	4.0%	5.0%
Actions monde	10.9%	12.5%	10.5%	12.5%
Actions marchés émergents	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
Matières premières	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Hedge Funds	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%
Valeurs immobilières suisses	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde (hedged)	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%

\* stratégie de placement dynamique

\*\* y compris placements sur le marché monétaire

La stratégie de placement «liquidités» consiste, pour l'essentiel, en placements sur le marché monétaire et en obligations avec une durée à courir résiduelle inférieure à une année. La part élevée de ces placements à court terme reproduit de façon optimale les engagements contractés et doit être appréciée en combinaison avec les obligations (gestion de la durée).

Font partie de toute stratégie de placement des fourchettes tactiques pour les diverses catégories afin de prévenir un écart trop important de la stratégie. Comme il ressort du tableau d'ensemble ci-après au niveau de la totalité de la fortune, les valeurs se situent, en fin d'année, dans les limites des fourchettes définies.

Allocation de placement au 31.12.2009 (ensemble de la Fondation)	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande en CHF	Quote- effective
		min.	max.		
Pool liquidités**	19.9%	16.4%	29.2%	1'582'900'275.81	27.0%
Pool obligations francs suisses	28.5%	24.2%	32.9%	1'910'861'709.96	32.6%
Pool obligations devises	16.2%	13.6%	18.9%	851'054'402.96	14.5%
Pool emprunts convertibles	0.0%	0.0%	1.5%	0.00	0.0%
Pool actions suisses	5.0%	2.9%	6.7%	250'619'053.94	4.3%
Pool actions étrangères	14.5%	9.0%	18.3%	607'544'392.80	10.4%
Pool matières premières	2.7%	0.8%	3.9%	61'341'664.00	1.0%
Pool Hedge Funds	3.4%	1.6%	4.7%	134'379'924.00	2.3%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	9.7%	6.7%	11.1%	460'651'113.02	7.9%
<b>Placements totaux selon ch. 64</b>				<b>5'859'352'536.49</b>	<b>100.0%</b>

\* approximatives

\*\* y compris placements sur le marché monétaire

#### 4.4 Afflux de capitaux

Les afflux de capitaux nets enregistrés en 2009 se sont élevés à quelque 421 millions de francs (année précédente: 313 millions de francs). Au cours de l'année, quelque 32 millions de francs s'y sont ajoutés dans la prévoyance LPP (année précédente: 86 millions de francs), alors qu'un reflux de 391 millions de francs a été enregistré dans les comptes de libre passage (année précédente: 237 millions de francs) et un reflux de 3 millions de francs (année précédente: 10 millions de francs) dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage.

Afflux net de capitaux*	2009 en CHF	2008 en CHF	Ecart
LPP net	32'910'208.66	85'954'374.79	-61.7%
CLP net	391'013'502.37	237'242'129.62	64.8%
AC net	-3'004'167.65	-9'963'495.80	-69.8%
<b>Total net</b>	<b>420'919'543.38</b>	<b>313'233'008.61</b>	<b>34.4%</b>

\* cotisations moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales, ni régularisations, sans contrôle de réaffiliation)

#### 4.5 Performance

La performance 2009 pour l'ensemble de la fortune s'est élevée à 7.3 % (année précédente: -12.2 %). Tandis lors qu'en 2008 le positionnement tactique conservateur avait encore entraîné, en raison de la crise, un rendement additionnel de 5.6 % par rapport au benchmark, il a mené en 2009, alors que les marchés affichaient une forte reprise, à une sous-performance de 6.2 %.

Catégorie de placements	mio. CHF	Part		Performance 2009	
		Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Benchmark
Liquidités*	1'652.60	27.9%	19.9%	0.8%	0.5%
Obligations francs suisses	1'910.90	32.2%	28.6%	7.8%	6.0%
Obligations devises	851.10	14.4%	16.2%	5.0%	4.5%
Emprunts convertibles	0.00	0.0%	0.0%	0.1%	-3.7%
Actions suisses	250.60	4.2%	5.0%	23.1%	23.2%
Actions étrangères	607.50	10.2%	14.5%	26.6%	26.0%
Matières premières	61.30	1.0%	2.7%	24.0%	16.7%
Hedge Funds	134.40	2.3%	3.4%	5.7%	12.7%
Valeurs immobilières/hypothèques	460.70	7.8%	9.7%	3.4%	20.9%
<b>Total global**</b>	<b>5'929.10</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>7.3%</b>	<b>13.5%</b>

\* y compris placements sur le marché monétaire

\*\* placements de capitaux selon bilan et ch. 64 (5'859.4 millions de francs), plus liquidités (69.7 millions de francs)

D'un point de vue absolu, la performance de 7.3 % représente un résultat extrêmement satisfaisant. Comparé au benchmark (13.5 %), mais aussi à d'autres institutions de prévoyance – l'indice Pictet LPP 93 avec une part d'actions de 25 % indiquait 9.6 % en 2009 – le résultat est

moins réjouissant. La raison en a été l'écart prononcé, approuvé en 2008 par le Conseil de fondation, du positionnement tactique afin d'éviter une baisse encore plus forte des degrés de couverture. Lorsque l'établissement des études ALM a débuté à la fin du premier trimestre, une stratégie de placement nettement plus conservatrice s'est bientôt profilée à l'horizon pour toutes les trois branches. Le Conseil de fondation a dès lors décidé, sur proposition du Comité de placement, de ne pas procéder à une nouvelle extension des risques jusqu'à la présentation des nouvelles stratégies, en dépit de la forte reprise des marchés financiers.

#### 4.6 Rendement

Par rapport au capital investi en moyenne de 5.38 milliards de francs, l'année 2009 a enregistré un rendement total de 7.3 % (avant déduction de tous les frais de gestion de fortune).

<b>Évolution du rendement brut de l'ensemble de la Fondation</b> par branche	<b>2009</b> en pour cent	<b>2008</b> en pour cent	<b>Ecart</b>
Prévoyance LPP	7.2%	-12.7%	-----
Comptes de libre passage	7.2%	-12.0%	-----
Assurance pour les risques des personnes au chômage	8.1%	-22.0%	-----
<b>Total</b>	<b>7.3%</b>	<b>-13.0%</b>	-----

Alors qu'en 2008 le rendement relatif des placements à revenu fixe de l'Institution supplétive était encore fortement négatif en raison de l'importante surpondération des emprunts d'entreprises par les gestionnaires de portefeuilles, notamment du secteur financier, un résultat très satisfaisant a pu être réalisé dans ce segment partiel en 2009 grâce à la reprise des marchés. La performance des actions était très proche de celle des benchmarks, comme cela peut être escompté sur la base du style de placement passif. Dans le domaine des valeurs immobilières, la performance est en revanche restée nettement à la traîne par rapport au benchmark. Celui-ci comprenait une part substantielle de REIT's (Real Estate Investment Trusts), qui ont cependant été vendus dans leur intégralité dans le portefeuille de l'Institution supplétive au cours de la crise. Avec une perte de -10.5 %, le CS Real Estate Fund International a également réalisé un résultat extrêmement insatisfaisant. Durant le premier semestre 2010, l'Institution supplétive établit, conjointement avec Ecofin Investment Consulting, un nouveau concept immobilier qui doit être implémenté à partir du deuxième semestre 2010. Le rendement des Hedge Funds n'a été satisfaisant que d'un point de vue absolu, car le rendement se trouvait en net recul par rapport au benchmark. La principale raison en est que la stratégie de Directional Fixed Income, contenue dans le benchmark, n'a pas encore été mise en œuvre. Le domaine des matières premières a affiché, d'un point de vue absolu et relatif un résultat extrêmement réjouissant, qui doit être attribué au moment optimal de l'investissement.

<b>Rendement brut de l'ensemble de la Fondation en 2009</b> par catégorie de placement	Revenu des placements de capitaux en CHF	Capital investi en moyenne en CHF	Rendement en %
Pool liquidités*	11'983'747.77	1'361'731'331.85	0.9%
Pool obligations francs suisses	136'232'056.54	1'798'491'605.35	7.6%
Pool obligations devises	40'971'370.53	877'802'027.84	4.7%
Pool emprunts convertibles	93'848.31	1'963'486.07	4.8%
Pool actions suisses	46'650'231.65	206'744'153.21	22.6%
Pool actions étrangères	121'708'942.74	489'506'170.47	24.9%
Pool matières premières	9'970'372.82	52'815'210.17	18.9%
Pool Hedge Funds	7'754'593.98	136'259'185.25	5.7%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	15'385'055.63	458'552'252.18	3.4%
<b>Total des placements de capitaux</b>	<b>390'750'219.97</b>	<b>5'383'865'422.38</b>	<b>7.3%</b>

\* y compris placements sur le marché monétaire

## 5 Comptes annuels

### 5.1 Bilan de l'ensemble de la Fondation

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>ACTIF</b>		
<b>Placement de la fortune</b>	<b>6'112'673'611.10</b>	<b>5'221'548'382.96</b>
Liquidités	91'940'992.83	77'617'513.06
Liquidités (1)	69'701'002.44	77'617'513.06
Liquidités (2)	22'239'990.39	0.00
Créances sur les cotisants	128'978'078.45	115'338'021.14
Autres créances	25'562'385.21	19'421'201.14
Avoir dans d'autres branches		
Avoirs auprès de tiers	296'773.13	314'169.99
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	8'767'532.84	11'607'624.85
Avoir auprès du Fonds de garantie	16'230'238.04	7'236'607.15
Avoir auprès de destinataires	267'841.20	262'799.15
Placements de capitaux	5'859'352'536.49	5'000'622'124.97
Pool liquidités	1'582'900'275.81	1'167'826'056.46
Pool obligations en francs suisses	1'910'861'709.96	1'335'391'890.95
Pool obligations en devises	851'054'402.96	1'251'439'438.96
Pool emprunts convertibles	0.00	26'947'202.98
Pool actions suisses	250'619'053.94	189'120'589.93
Pool actions étrangères	607'544'392.80	407'734'021.66
Pool matières premières	61'341'664.00	70'028'994.00
Pool Hedge Funds	134'379'924.00	88'426'261.01
Pool valeurs immobilières/hypothèques	460'651'113.02	463'707'669.02
Matériel d'exploitation	6'839'618.12	8'549'522.65
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>2'120'779.15</b>	<b>3'937'852.40</b>
<b>Total actifs</b>	<b>6'114'794'390.25</b>	<b>5'225'486'235.36</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Engagements</b>	<b>117'413'210.49</b>	<b>30'468'109.55</b>
Prestations de libre passage et rentes	39'407'789.35	2'370'008.85
Autres engagements	78'005'421.14	28'098'100.70
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>747'054.65</b>	<b>3'424'965.20</b>
<b>Réserves de contributions patronales</b>	<b>205'982.15</b>	<b>196'588.80</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>1'125'363.25</b>	<b>3'242'586.43</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>5'853'590'075.44</b>	<b>5'196'961'952.61</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5'144'335'075.44	4'717'510'952.61
Capital de prévoyance rentiers	444'044'000.00	408'620'000.00
Provisions techniques	265'211'000.00	70'831'000.00
<b>Réserves pour fluctuation des cours</b>	<b>141'707'704.27</b>	<b>80'520'716.56</b>
<b>Fonds disponibles (dont CHF 5'000.00 capital de fondation)</b>	<b>5'000.00</b>	<b>-89'328'683.79</b>
Etat au début de la période	-89'333'683.79	250'189'153.84
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Résultat annuel	89'333'683.79	-339'522'837.63
<b>Total des passifs</b>	<b>6'114'794'390.25</b>	<b>5'225'486'235.36</b>

## 5.2 Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation

	2009 CHF	2008 CHF
<b>Cotisations et dépôts ordinaires et autres</b>	<b>154'270'899.05</b>	<b>175'279'463.15</b>
Cotisations salariés	71'172'751.80	80'729'187.30
Cotisations employeurs	73'560'506.55	82'729'196.60
Dépôts uniques et sommes de rachat	2'126'430.65	2'114'867.00
Dédommagement employeurs pour cas de l'art. 12	0.00	97'619.40
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12	0.00	4'031'373.45
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge	7'294'003.10	5'528'189.55
Versements aux réserves de contributions patronales	117'206.95	49'029.85
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>1'126'791'572.05</b>	<b>1'078'517'143.25</b>
Dépôts de libre passage	1'125'252'121.65	1'077'460'711.80
Paiements versements anticipés EPL/divorce	1'539'450.40	1'056'431.45
<b>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>1'281'062'471.10</b>	<b>1'253'796'606.40</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-155'727'477.59</b>	<b>-148'122'970.96</b>
Rentes de vieillesse	-9'100'990.00	-6'950'907.00
Rentes de survivants	-2'847'875.50	-2'631'816.40
Rentes d'invalidité	-19'758'720.80	-20'807'765.80
Rentes pour enfants	-2'792'478.40	-3'264'001.30
Prestations en capital lors de la retraite	-100'881'256.35	-93'766'477.11
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-20'346'156.54	-20'702'003.35
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-683'881'873.38</b>	<b>-755'814'045.25</b>
Prestations de libre passage à la sortie	-653'066'251.75	-722'110'057.15
Versements anticipés EPL/divorce	-15'381'834.58	-13'983'126.70
Versements à la dissolution du contrat	-15'433'787.05	-19'720'861.40
<b>Flux allant aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-839'609'350.97</b>	<b>-903'937'016.21</b>
<b>Dissolutions/constitution capitaux de prév., prov. techn., réserves de cotisations</b>	<b>-663'406'648.28</b>	<b>-432'699'549.82</b>
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	-371'449'977.06	-272'751'630.52
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	-35'424'000.00	-81'120'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	-194'380'000.00	9'149'000.00
Rémunération du capital épargne	-62'145'570.77	-88'187'717.10
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	-7'100.45	210'797.80
<b>Dépenses d'assurances</b>	<b>-1'182'989.45</b>	<b>-1'184'033.15</b>
Cotisations au Fonds de garantie	-1'182'989.45	-1'184'033.15
<b>Résultat net de la partie assurance</b>	<b>-223'136'517.60</b>	<b>-84'023'992.78</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>	<b>382'891'574.90</b>	<b>-674'294'248.16</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités	319'821.38	1'048'730.89
Intérêts des créances sur les cotisants	0.00	7'598'918.86
Intérêts des autres créances	351'505.26	311'093.30
Rémunération des placements	390'750'219.97	-673'635'408.78
Résultat du pool liquidités	11'983'747.77	19'377'741.81
Résultat du pool obligations en francs suisses	136'232'056.54	-19'268'159.30
Résultat du pool obligations en devises	40'971'370.53	-34'509'292.09
Résultat du pool emprunts convertibles	93'848.31	-21'999'043.78
Résultat du pool actions suisses	46'650'231.65	-116'510'188.82
Résultat du pool actions étrangères	121'708'942.74	-440'789'200.55
Résultat du pool matières premières	9'970'372.82	44'652.38
Résultat du pool Hedge Funds	7'754'593.98	-5'139'694.14
Résultat du pool valeurs immobilières/hypothèques	15'385'055.63	-54'842'224.29
Dépenses de gestion de la fortune	-7'126'610.73	-6'953'161.53
Charges d'intérêts	-1'403'360.98	-2'664'420.90
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>	<b>411'883.48</b>	<b>-3'134'991.63</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>25'213'632.86</b>	<b>38'573'975.23</b>
Produit de prestations versées	10'309'639.24	11'710'073.70
Autres recettes	14'903'993.62	26'863'901.53
<b>Autres charges</b>	<b>-14'147'531.39</b>	<b>-23'422'623.75</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>-20'712'370.75</b>	<b>-36'900'948.13</b>
<b>Excédent de recettes avant constitution des réserves p. fluctuation des cours</b>	<b>150'520'671.50</b>	<b>-783'202'829.22</b>
<b>Modification des réserves pour fluctuation des cours</b>	<b>-61'186'987.71</b>	<b>443'679'991.59</b>
Constitution de réserves pour fluctuation des cours	-67'414'846.35	-15'997'884.00
Dissolution de réserves pour fluctuation des cours	6'227'858.64	459'677'875.59
<b>Résultat annuel</b>	<b>89'333'683.79</b>	<b>-339'522'837.63</b>

## 6 Tâches et organisation

### 6.1 Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance du secteur privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faïtières des travailleurs et des employeurs<sup>1</sup>. Elle est inscrite au registre du commerce de la ville de Berne sous le nom de «Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)».

### 6.2 Tâches

La Fondation institution supplétive LPP a quatre branches qui accomplissent les tâches suivantes:

- branche prévoyance LPP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1985: application de la prévoyance professionnelle pour les employeurs et les personnes assurées à titre facultatif (caisse de pensions classique);
- branche comptes de libre passage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995: gestion de comptes de libre passage;
- branche assurance pour les risques des personnes au chômage depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997: application de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les chômeurs bénéficiaires d'une indemnité journalière;
- branche contrôle de réaffiliation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005: contrôle de l'affiliation obligatoire des employeurs qui changent d'institution de prévoyance.

### 6.3 Organisation et organigramme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Fondation accomplit toutes les tâches administratives avec son organisation propre, laquelle comprenait, à fin 2009, environ 130 personnes.

Les placements de capitaux sont gérés par différents établissements bancaires et gérants de portefeuilles, sous la direction du domaine placements de capitaux.

Dans le domaine contrôle des placements et comptabilité des titres, la Fondation a reçu l'appui de Complementa Investment-Controlling AG et, pour les questions juridiques, de M<sup>e</sup> H.-U. Stauffer, Dr. en droit. Le rôle d'expert en assurances pensions est assuré par P. Spuhler, Swisscanto Prévoyance SA. La société de révision est Ernst & Young SA, Zurich.

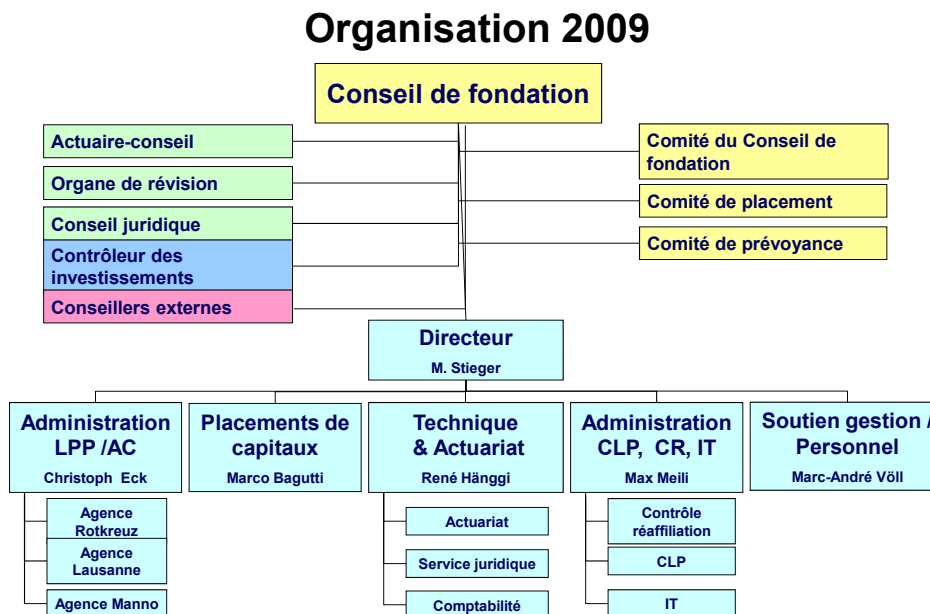
L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres ordinaires. Dix membres sont délégués par les associations fondatrices. La parité y est assurée entre les représentants des salariés et ceux des employeurs. Deux membres sont délégués par l'Administration fédérale, d'entente avec la Fondation.

Pour le secondar dans sa mission, le Conseil de fondation a créé des comités chargés de différentes tâches.

---

<sup>1</sup> Les associations fondatrices étaient: Union centrale des associations patronales suisses (représentée par Heinz Allenspach et Klaus Hug), Union suisse des arts et métiers (représentée par Markus Kündig et Markus Kamber), Union syndicale suisse (représentée par Fritz Reimann et Fritz Leuthy), Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (représentée par Guido Casetti), Union des syndicats autonomes (représentée par Josef Weber et Ulrich König), Fédération des sociétés suisses d'employés (représentée par Karl Eugster et Erwin Wittker).

En 2009 l'organisation était la suivante:



2

#### 6.4 Membres du Conseil de fondation au 31.12.2009 (période du 1.1.2008 au 31.12.2011)

##### Représentants des travailleurs

- Colette Nova **Présidente**, Union syndicale suisse, Berne (présidente à partir du 1.1.2009)
- Franz Cahannes Unia, Zurich
- Dr. Martin Flügel Travail.Suisse, Berne
- Kurt Rüttimann Travail.Suisse, Baden (dès le 1.10.2009)
- Ruedi Steiger Syndicat des services publics (SSP), Zurich
- Vital G. Stutz Travail.Suisse, Zoug (jusqu'au 30.9.2009)

##### Représentants des employeurs

- Kurt Gfeller **Vice-président**, Union suisse des arts et métiers, Berne
- Urs Peter Amrein GastroSocial, Aarau
- Dr. Andreas Lüthi proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
- Prof. Dr. Roland A. Müller Union patronale suisse, Zurich
- Eric Ruedin Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)

##### Représentants des pouvoirs publics

- Fabio Aspali Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne
- Anton Streit Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne



## 7 Organes d'exécution / adresses

### **Prévoyance professionnelle obligatoire et assurance pour les risques des personnes au chômage**

#### **Agence pour la Suisse romande à Lausanne (à partir du 1.1.2009)**

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	021/340 63 33
Agence régionale de la Suisse romande	E-Mail:	<a href="mailto:lausanne@chaeis.ch">lausanne@chaeis.ch</a>
Passage St-François 12	Banque	Credit Suisse Zurich, BC 4835
Case postale 6183	BIC/SWIFT	CRESCHZZ80A
1002 Lausanne	IBAN	CH40 0483 5175 6337 7100 0

Compétente pour:

GE, JU, NE, VD  
BE (districts de Courtelary, Moutier, La Neuveville)  
FR (à l'exception des districts du Lac et de la Singine)  
VS (à l'exception du Haut-Valais)

#### **Agence pour la Suisse italienne à Manno (à partir du 1.1.2009)**

Fondazione istituto collettore LPP	Tél.:	091/610 24 24
Agenzia regionale della Svizzera italiana	E-Mail:	<a href="mailto:manno@chaeis.ch">manno@chaeis.ch</a>
Stabile «Gerra 2000»	Banca	Credit Suisse Zurich, BC 4835
Via Pobietto 11, Casella postale 224	BIC/SWIFT	CRESCHZZ80A
6928 Manno	IBAN	CH92 0483 5123 0849 2100 0

Compétente pour:

TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)

#### **Agence pour la Suisse alémanique à Rotkreuz (à partir du 1.1.2008)**

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	041/799 75 75
Agence régionale de la Suisse alémanique	E-Mail:	<a href="mailto:rotkreuz@chaeis.ch">rotkreuz@chaeis.ch</a>
Erlenring 2	Banque	Credit Suisse Zurich, BC 4835
Case postale 664	BIC/SWIFT	CRESCHZZ80A
6343 Rotkreuz	IBAN	CH78 0483 5135 6146 9100 0

Compétente pour:

AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG,  
UR, ZG, ZH  
BE (à l'exception des districts de Courtelary, Moutier, La Neuveville)  
FR (districts du Lac et de la Singine)  
GR (à l'exception des districts de Bergell, Misox, Puschlav)  
VS (Haut-Valais)

### **Administration des comptes de libre passage (à partir de 1.1.2009)**

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75 – français 021/340 63 33
Comptes de libre passage		italien 091/610 24 24
Birmensdorferstrasse 83	Courriel:	<a href="mailto:fzk@chaeis.ch">fzk@chaeis.ch</a>
Case postale	CCP	80-13022-7
8036 Zurich	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7

Compétente pour:

Suisse entière

### **Direction/Secrétariat de la Fondation (à partir du 1.1.2008)**

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75 – français 021/340 63 33
Direction		italien 091/610 24 24
Birmensdorferstrasse 83	Courriel:	<a href="mailto:sekretariat@chaeis.ch">sekretariat@chaeis.ch</a>
Case postale	Internet:	<a href="http://www.chaeis.ch">http://www.chaeis.ch</a>
8036 Zurich	CCP	30-406630-6
	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH61 0900 0000 3040 6630 6

Compétents pour:

Suisse entière